

PROJET DE RECHERCHE – N°80 / ENS CANCHAN

« Fiscalité énergétique, territoires et fédéralisme fiscal »

Ce projet s'intéresse à la question de la transition énergétique et des politiques fiscales qui en découlent, dans un contexte de superposition des échelons des différents acteurs économiques.

Deux mécanismes a priori s'opposent aujourd'hui : la transition énergétique se définit au niveau Européen et participe donc d'un processus centralisateur, alors que les acteurs de sa mise en œuvre seront de plus en plus décentralisés, proches des consommateurs.

Ces mécanismes sont-ils contradictoires ? Peut-on proposer une politique fiscale énergétique nationale qui vise une fourniture optimale des ressources énergétiques, tout en respectant les normes européennes ? C'est à ces questions que ce projet souhaite répondre en construisant son analyse sur les outils issus du fédéralisme fiscal et adaptés aux questions énergétiques actuelles.

Dans cette nouvelle architecture institutionnelle européenne, nous avons pour objectif de répondre à deux questions :

- quelle serait la structure optimale de la TCIFE ?
- faut-il introduire des mécanismes redistributifs pour compenser les inégales charges fiscales liées aux consommations énergétiques, dans un contexte d'hétérogénéité géographique ?

Les outils proposés seront aussi bien empiriques que théoriques.

Les outils économétriques permettront de tester empiriquement certaines relations fondamentales (consommation d'énergie et revenus ou inégalités climatiques et coût énergétique par exemple, pour notamment introduire la question des mécanismes redistributifs).

Les outils théoriques permettront de développer des analyses normatives, et en particulier de juger de l'optimalité de certaines politiques fiscales énergétiques.

Alors que la politique énergétique est un des grands défis de l'Europe, les Etats membres restent aujourd'hui autonomes, tant dans leurs choix des sources d'approvisionnement, qui lorsqu'elles sont nationales sont inégalement réparties sur le territoire, que dans leur décision de taxer (ou subventionner) les ressources énergétiques. Il s'agit ici d'un cas d'étude de mécanismes issus des théories du fédéralisme, qui mettent en lumière des interactions tant verticales qu'horizontales entre plusieurs acteurs économiques.

Les études académiques qui se sont intéressées à la question du fédéralisme se sont principalement concentrées sur des instruments de politique fiscale, notamment la taxation des revenus du capital et/ou du travail, en y introduisant des mécanismes redistributifs ou péréquateurs, permettant ainsi un rééquilibrage des inégalités entre les territoires. Plus récemment, l'analyse du fédéralisme a été appliquée à la thématique environnementale sous le label 'fédéralisme environnemental', directement relayée par W. Oates, père du fédéralisme fiscal. Il s'agit d'adapter les outils du fédéralisme fiscal au bien « environnement » vu alternativement comme un bien public pur, un bien public local ou une source d'externalités.

C'est dans une direction moins globale, mais plus innovante au regard la transition énergétique telle qu'elle a été définie au niveau européen, que nous souhaitons appliquer les outils de l'analyse du fédéralisme aux questions énergétiques. Notre objectif est de créer un pont entre deux littératures jusqu'alors disjointes : la littérature du fédéralisme fiscal et celle de la taxation énergétique. L'analyse du fédéralisme énergétique sera particulièrement complexe puisque l'une des caractéristiques propre à la question énergétique est l'inégalité des territoires face à leurs dotations et à leurs besoins en énergie.

Le projet vise à apporter des éléments de réponse à la problématique de la transition énergétique et de ses conséquences en termes de fiscalité des ressources énergétiques, dans une architecture institutionnelle territoriale modifiée, ou du moins repensée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offre « Energie et territoire ». Nous proposons un outil d'analyse théorique pertinent : le fédéralisme fiscal. Ce projet prend aisément sa place dans les thématiques 3 et 4 de l'appel à projets, à savoir : (i) l'articulation entre le niveau national, les territoires et le niveau européen, et (ii) la question du principe de subsidiarité. Nous avons choisi d'axer notre analyse sur la question des politiques fiscales de l'énergie, puisque la fiscalité des produits énergétiques est au coeur des questions économiques, notamment lorsque les notions de territorialité et d'hétérogénéité viennent s'y adjoindre. Nous sommes ainsi en mesure de proposer des analyses en termes d'équité et d'efficacité économique. Indubitablement, ces problématiques nourrissent le débat et les réflexions sur « la fourniture et l'utilisation durables de l'énergie pour le plus grand bien de tous », problématique au centre des préoccupations du CFE.

De plus, la fiscalité énergétique est une thématique récurrente dans le débat politique. Les propositions successives des différents gouvernements montrent à quel point le débat concernant les politiques environnementales et les mécanismes d'incitations à de meilleurs comportements en termes d'environnement est loin d'être tranché. Le CFE étant positionné au centre de ces débats, nous lui proposons une grille de lecture des mécanismes en jeu dans une architecture fédérale.

Ce programme de recherche donnera lieu à un rapport final pour mettre en avant les résultats issus des travaux qui auront été effectués.

Ce rapport comprendra une synthèse basée sur une description factuelle des mécanismes fiscaux concernant les ressources et consommations énergétiques, ainsi que sur une revue de la littérature traitant des questions de fiscalité énergétique. Cette synthèse des travaux existants, mise en perspective avec les faits stylisés, constituera une première étape dans la mise à plat des divers problèmes et questions posés.

La seconde partie du rapport présentera les résultats originaux, tant théoriques qu'empiriques, obtenus par l'équipe. Les résultats préliminaires feront l'objet de documents de travail du Centre d'Économie de la Sorbonne. Les travaux finalisés seront soumis pour publications dans des revues académiques nationales et internationales.

Enfin, une dernière partie du rapport sera consacrée à la présentation de recommandations en matière de politique fiscale énergétique, sur la base des résultats obtenus.

Les résultats préliminaires seront présentés en réunions de travail de l'équipe puis en séminaires, et conférences spécialisées dans les questions d'économie de l'environnement et d'économie publique.

Une demi-journée pourrait être organisée à la fin de la période du contrat, regroupant des économistes du milieu académique et des institutionnels pour permettre une large diffusion et une discussion autour des résultats obtenus